



## Facture de garage trop eleve par rapport à l'expertise

Par nad, le 13/12/2009 à 12:16

Bonjour,

j ' ai causé un accident le 05 .10.

je roulais et ma voiture est rentrée à l arrière d'un autre véhicule qui attendait qu'une autre voiture devant tourne à gauche

on a fait un constat et l 'assurance a pris le relais.

j ai envoyé ma voiture dans un garage non agréé par mon assurance à proximité de mon travail

l 'expert est passé et les travaux ont été effectués

Ma surprise est que le garage devait m 'envoyer la facture pour que je puisse l adresser à mon assurance . J ai reçu un courrier de mon assurance me précisant que l 'expertise était de 1347.68 € mais la facture du garage s 'élève à peu près à 2400 € .

Les travaux ont été fait en 15 jours. J ai du laisser en plus un chèque de caution de 2100 € quand j ai récupéré ma voiture. En plus de tout ça ma voiture faisait un bruit en partant mon frère avait remarque que les visse de la roue gauche n 'étaient bien pas serrées jaurais pu me tuer le week end de la toussaint/

Cette semaine j ai appelé le garage je devais récupérer la facture et la payer bien sur mais le courrier de l assurance est arrivé entre temps.

mes questions sont les suivantes :

dois je payer la différence de cette facture!!!

quel recours puis je avoir pour contester cette somme et du fait que je nai pas été du tout

informer des travaux qu'il allait faire et du montant de l'expertise

Merci de votre aide!!!

je fais tellement confiance comment peut-on abuser de l'honnêteté des gens du fait que je sois une bonne femme c'est top facile

Si je dois payer c'est un beau cadeau de Noël il me faudra travailler en plus !!!

J'en ai un peu marre !!!

mais bon je me dis que c'est que matériel il faut relativiser c'est rien par rapport à la perte d'un être cher comme ce petit Jimmy qui est parti d'une leucémie ou Agathe qui est tombée de la fenêtre à 2 ans et demi laissant sa famille et sa sœur jumelle dans la détresse !!!! ça ça me fait plus mal voyez vous !!!

Merci de m'avoir écouté c'est dingue la vie !!!!

mais pouvez-vous juste m'orienter !!!

je ne ferais plus aussi confiance comme ça c'est sûr

A Bientôt

Par **ascott**, le 13/12/2009 à 23:59

le remboursement est "à dire d'expert"

vs avez été imprudent car un expert, même de bonne foi peut évaluer différemment du coût (usure pré existante) selon la limite de vos contrats

Pour éviter les écarts, il faut TOUJOURS aller dans un garage agréé par la compagnie: vous serez alors au moins prévenu avant les travaux mais s'il n'y a pas de dialogue entre garage et expert, on risque ce qui vous est arrivé...

Par **chaber**, le 19/12/2009 à 07:52

bonjour,

"Les compagnies d'assurances qui prennent en charge la réparation des véhicules ont signé un contrat d'agrément avec un réseau de garages agréés jugés aptes à faire les réparations dans les meilleures conditions de temps, de technicité et de prix. Par cette convention, les deux parties ont des obligations réciproques. [fluo]En effet, le réparateur consent à donner un avantage tarifaire à l'assureur en échange de quoi celui-ci s'engage vis-à-vis du garagiste à lui apporter un certain chiffre d'affaires[/fluo]. Outre la remise offerte par le garagiste, celui-ci peut aussi être amené à faire des expertises à distance, suivre les conseils d'un expert concernant la méthode de réparation ou encore utiliser exclusivement des pièces de rechange d'occasion. Il devra aussi, dans certains cas, prêter un véhicule de remplacement à l'assuré, assurer gratuitement le gardiennage de son véhicule, le nettoyer ou en vérifier les niveaux. L'avantage pour l'assuré de faire réparer son véhicule dans un garage agréé est qu'il n'aura pas à avancer les frais. En effet, c'est l'expert en automobile mandaté par la compagnie d'assurance qui se chargera de verser au réparateur la prise en charge. De plus

les travaux effectués dans ces garages sont garantis, en général pendant deux ans. Si l'assuré est en partie responsable du sinistre occasionné et qu'il a souscrit une garantie l'assurance, il pourra alors retirer son véhicule en ne payant que la franchise restée à sa charge"

Pour votre problème, le réparateur aurait dû vous fournir un devis pour les travaux supérieurs au rapport d'expert surtout vu l'énorme différence entre facture et rapport d'expert. et avoir votre acceptation. S'agit-il de travaux n'ayant rien à voir avec l'accident?